

Image not found or type unknown



## Congés payés après une démission ?

Par **One62320**, le **31/07/2012 à 18:13**

Bonjour,

Une entreprise est-elle obligée de vous payer la totalité de vos congés non pris dans l'année en cours si vous démissionner ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **31/07/2012 à 18:18**

Bonjour,

Normalement, l'employeur doit effectivement vous indemniser les congés payés non pris au terme du préavis...